

dignité, d'office, de puissance que Jésus-Christ lui avait accordée et qu'il transmet à ses successeurs.

Nous pouvons maintenant à l'aide de ces principes donner une définition exacte et complète de l'Eglise. "L'Eglise de Jésus-Christ est le corps ou la société des fidèles répandus par toute la terre, qui professent la même foi de Jésus-Christ et la même loi, participent aux mêmes sacrements, sous la conduite des pasteurs légitimes successeurs des Apôtres, et spécialement sous l'obéissance du Pontife romain, Vicaire de Notre-Seigneur, successeur de saint Pierre, Pasteur des pasteurs, et Chef visible de toute l'Eglise."

Cette définition ne convient et ne peut convenir qu'à l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Car les catholiques, et les catholiques seuls, professent tous invariablement la même doctrine; ils ont tous la même foi; ils participent tous aux mêmes sacrements, obéissent tous aux pasteurs descendant par une succession légitime des Apôtres; et tous reconnaissent et révèrent le Pontife romain comme le chef visible de toute l'Eglise.

Les autres sociétés religieuses répandues dans le monde ne présentent pas ces marques de la vraie Eglise de Jésus-Christ, puisqu'aucune d'elle ne peut montrer ni un corps de pasteurs députés par Jésus-Christ pour enseigner et pour régir les peuples chrétiens, ni un chef qui soit le successeur de saint Pierre, la tête de ce corps pastoral et le centre de son unité. Par là même ces diverses sociétés doivent être regardées et rejetées comme des Eglises illégitimes, mensongères, privées de vie et contraires à l'institution même de Notre-Seigneur. Des Eglises sans fondement, sans pouvoir, sans hiérarchie d'autorité et d'enseignement, livrées aux caprices de toutes les passions, ne sont point l'œuvre du Fils de Dieu.